

12 octobre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BONGRAIN

(Eurolist)

Par courrier du 10 octobre 2006, reçu le jour même, la société Brandes Investment Partners, LP (1) (11988 El Camino Real, Suite 500, San Diego, Californie, 92130 Etats-Unis) agissant pour le compte de clients sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2006, par suite d'une cession d'actions BONGRAIN sur le marché, le seuil de 5% du capital de cette société et détenir 770 593 actions BONGRAIN représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,20% des droits de vote dans cette société (2).

Brandes Investment Partners, LP a précisé qu'elle détient ces actions pour le compte de ses clients et ne détient pas par ailleurs de titres BONGRAIN pour son propre compte. Brandes Investment Partners, LP a indiqué également qu'elle dispose généralement, aux termes du contrat l'unissant à ses clients ("*Investment Advisory Agreement*"), d'un pouvoir de vote sur les actions acquises pour leur compte.

-
- (1) Brandes Investment Partners est une "*Deleware limited partnership*" avec deux "*partners*" : Brandes Investment Partners, Inc. (*General Partner*) et Brandes Worldwild Holdings, LP (*Limited Partner*). Brandes Investment Partners est enregistrée en tant qu'"*investment adviser*".
- (2) Sur la base d'un capital composé de 15 432 216 actions et 24 091 941 droits de vote.